



Modalités de service téléphonie filaire

No formulaire : 1205 Mise à jour : 14 juin 2012

INITIALES : _____

1. Conditions générales

- a) Attendu que Achatplus inc. (ci-après appelée « Achatplus ») offre aux entreprises une gamme complète de produits et services dans le domaine des télécommunications.
- b) Attendu que Achatplus agit à titre d'entrepreneur et de revendeur des services à être livrés et fournis au client tels que ceux décrits ci-haut et tel qu'ils pourront être modifiés dans l'avenir (ci après « les services »).
- c) Les parties conviennent en conséquence de ce qui suit :
 - 1. Achatplus s'engage à fournir au client qui l'accepte, les services et/ou l'équipement nécessaire pour tels services et le cas échéant, à l'installer et à en faire l'entretien.
 - 2. Le client accepte d'être desservi par Achatplus pour les services décrits ci-haut et de défrayer les frais d'utilisation des équipements et/ou d'acquisition des services, selon les conditions et les coûts ainsi que les modalités mentionnées à la rubrique B des présentes.

2. Équipement et fourniture

- a) Achatplus aura le libre choix du fournisseur de service et d'équipement (ci-après le « fournisseur » ou le « sous-traitant ») et sera ainsi autorisé à sous-traiter pour l'ensemble des services et équipements fournis.
- b) Le client permettra à tel sous-traitant choisi par Achatplus d'installer les fils, câbles, circuits, instruments et autres équipements (ci-après appelé généralement « les équipements ») afin de permettre le branchement au réseau de télécommunication du fournisseur.
- c) Le client donnera à Achatplus, le fournisseur ou à leurs mandataires autorisés, l'accès au lieu de service du client à des heures convenables afin d'installer, d'inspecter, d'entretenir, de réparer, de remplacer ou de retirer la totalité ou une partie des services ou de l'équipement ou les deux. Le client n'apposera pas de serrure ou d'autre dispositif semblable sur l'équipement qui aurait pour effet d'en limiter l'accès par Achatplus et/ou ses fournisseurs.
- d) Le client fournira, sur les lieux où les services et équipements sont installés, suffisamment d'espace, de protection et d'électricité, y compris tous les systèmes de conditionnement d'air, d'éclairage et de sécurité appropriés, ainsi que tous les services de communication par câbles, le câblage, les modems, les systèmes de communication et amplificateurs demandés par Achatplus et/ou ses fournisseurs.
- e) L'équipement sera fourni et installé par le fournisseur et ne pourra être réparé que par tel fournisseur d'Achatplus.
- f) Les fournisseurs d'Achatplus resteront, le cas échéant, propriétaires de tous les droits, titres et intérêts liés à l'équipement et Achatplus a obtenu le droit d'en permettre l'utilisation par le client. Quel que soit la façon dont l'équipement sera installé ou incorporé sur les lieux où à la propriété du client, l'équipement restera la propriété d'Achatplus ou de ses fournisseurs, selon le cas. En conséquence, le client ne pourra revendre les services ni l'équipement ou les louer, sous-louer ou permettre à un tiers de les utiliser sans le consentement écrit exprès de Achatplus.
- g) Le client est responsable de toutes les pertes, frais, réclamations ou dommages causés à l'équipement ou par celui-ci de quelque façon que ce soit, y compris notamment une disparition ou un vol ou pour toute cause se rapportant à son installation, son utilisation, l'entretien à moins que cette perte ou ce dommage soit dû à la négligence ou à l'incurie d'Achatplus ou de ses fournisseurs. Dans le cas d'agissements fautifs du fournisseur, Achatplus sera entièrement exonéré de toute responsabilité.

3. Limite de responsabilité

- a) Il est expressément entendu et est une condition essentielle au présent contrat qu'Achatplus ne sera, en aucun cas, responsable des dommages subis par le client ou à toute autre personne et pour plus de précision, mais sans limiter les généralités de ce qui précède, Achatplus ne sera pas responsable :
 - 1. De tout acte fautif, omission, ou non-respect des lois par le client ou un tiers;
 - 2. Pour toute utilisation, non autorisée ou non divulguée du service ou des équipements fournis;
 - 3. Pour tout défaut ou délai d'exécution dû en tout ou en partie à un cas de force majeure;
 - 4. De tout dommage causé par le défaut du client d'utiliser, de faire fonctionner ou de surveiller adéquatement tout système informatique ou ses composantes;
 - 5. Pour toute incompatibilité entre les équipements et/ou composantes matérielles et/ou logiciels;
 - 6. Pour toute perte de données, de temps ou de matériel qui pourrait être causé par le mauvais fonctionnement des équipements fournis;
- b) Advenant la grossière négligence ou la faute lourde d'Achatplus envers le client ou un tiers, les dommages seront limités et en aucun cas ne pourront excéder une somme représentant la mensualité relative à la période durant laquelle le client a été privé du service et/ou de l'équipement.
- c) Le client accepte et reconnaît qu'un environnement totalement sécuritaire, que ce soit pour les lieux physiques, les réseaux, les accès et les applications ne peut exister.

4. Force majeure

- a) Achatplus ne peut être tenu responsable de tout manquement ou retard dans l'exécution de ses obligations en vertu du présent contrat dans la mesure où ledit manquement ou retard est attribuable directement ou indirectement à l'une ou l'autre des causes suivantes :
 - 1. Incendie, inondation, séisme, élément naturel, virus ou autre cas semblable;
 - 2. Émeute, terrorisme, désordre civil, rébellion ou révolution;
 - 3. Conflit de travail;
 - 4. Tout autre cause raisonnablement indépendante d'Achatplus;
- b) Si un cas de force majeure prévu au paragraphe 4. a) survient, Achatplus sera dispensé de l'exécution ou de l'observance de ses obligations ainsi affectées pendant toute la durée du cas de force majeure et aussi longtemps qu'Achatplus ne sera pas en mesure de recommencer à exécuter ou à observer ses obligations malgré des efforts raisonnables.

5. Résiliation

- a) Achatplus pourra résilier le présent contrat et/ou ne sera tenu de fournir un service d'entretien, pour tout motif raisonnable, moyennant l'envoi d'un avis écrit au client. Sans limiter la généralité de ce qui précède, Achatplus pourra résilier le présent contrat et/ou cessera de fournir le service mentionné au présent contrat:
 - 1. Si le client fait défaut d'effectuer tout paiement à l'échéance;
 - 2. Si le client fait défaut de remplir tout autre obligation prévue au présent contrat;
 - 3. Si le client devient failli, insolvable ou fait cession de ses biens au bénéfice de ses créanciers ou tente de faire un arrangement ou une proposition concordataire à ses créanciers;
 - 4. Si le client quitte, abandonne ou dispose des lieux où les équipements sont installés ou cesse son commerce;
 - 5. Si la technologie ne permet pas la livraison du service et/ou de l'équipement;
 - 6. Si l'équipement a été entretenu, installé, modifié, réparé ou réinstallé par des personnes autres que les fournisseurs dûment autorisés par Achatplus;
 - 7. Si l'équipement a été détruit ou endommagé tel que plus amplement explicité à la présente;
 - 8. Si l'équipement n'a pas été utilisé dans des conditions environnementales indiquées par Achatplus ou par ses fournisseurs ou par le fabricant ou tel que prévu dans le manuel d'utilisation et/ou la documentation relative à l'équipement
- b) Au cas de résiliation, Achatplus aura le droit de cesser de fournir le service au client et pourra reprendre possession immédiate de tout équipement installé aux endroits où l'équipement est installé et exiger le paiement immédiat des sommes qui lui sont dues et celles à venir sans être tenu de rembourser l'argent reçu le cas échéant.
- c) Le client ne pourra résilier le présent contrat en tout ou en partie, sauf en conformité avec le présent paragraphe. La résiliation d'une partie du contrat ou l'interruption de services n'excédant pas 10% des services fournis pourra se faire sans aucun frais. Toutefois toute résiliation ou toute demande d'interruption de service excédant cette proportion de 10% sera sujette au paiement par le client de toutes les sommes dues et à devoir pour tels services faisant l'objet de telle résiliation et/ou interruption.

6. Transfert de votre numéro au fournisseur de services Achatplus.

Si vous demandez que soit transféré au fournisseur de services d'Achatplus un numéro de téléphone qui vous est actuellement attribué par votre fournisseur de services, le fournisseur de services d'Achatplus adressera, en votre nom, une demande de « transfert entrant » à votre fournisseur de services actuel, si vous avez le droit de faire une telle demande. Vous déclarez et confirmez avoir le droit de faire une telle demande et vous autorisez le fournisseur de services d'Achatplus à présenter, en votre nom, la demande de transfert entrant à l'autre fournisseur de services et à communiquer à ce dernier votre nom, votre numéro de téléphone, votre adresse et toute autre information personnelle pertinente à la demande de transfert. Vous acceptez de remplir et de signer un formulaire de demande, s'il y a lieu. Vous ne pouvez transférer fournisseur de services cellulaire d'Achatplus les services de l'autre fournisseur de services, y compris les options, applications ou contenus, adresses IP ou appareils. Vous êtes tenu de payer toutes les sommes dues sur votre compte chez l'autre fournisseur de services, y compris les frais de résiliation anticipée, s'il y a lieu.



Modalités de service téléphonie filaire

No formulaire : 1205 Mise à jour : 14 juin 2012

7. Transfert de votre numéro à un autre fournisseur de services.

En ce qui concerne l'annulation des services liés à un appareil, le fournisseur de services d'Achatplus traitera immédiatement toute demande de « transfert sortant » pour le numéro de téléphone sans fil qui vous est attribué, faite en votre nom par le nouveau fournisseur de services que vous avez choisi et reçue par nous de ce nouveau fournisseur de services, pourvu que le compte et le numéro de téléphone qui vous sont attribués soient actifs. Les frais de résiliation anticipée par suite de l'annulation des services s'appliquent. Vous devrez assumer les frais mensuels applicables à la période de 30 jours suivant la demande de transfert, plutôt que d'être assujéti aux dispositions l'article 23 des présentes modalités, se rapportant à l'obligation de donner un préavis de 30 jours. Vous ne pouvez transférer les services, y compris les options, applications ou contenus, adresses IP ou appareils à votre nouveau fournisseur de services. Nous pourrions devoir vous contacter relativement à une demande de transfert sortant, dans le but d'apporter des rajustements à votre forfait, à votre compte, à votre facture ou à vos services, par suite de la demande de transfert sortant ou de l'annulation des services, et vous acceptez d'être contacté par nous. Le fournisseur de services d'Achatplus ainsi qu'Achatplus n'assument aucune responsabilité pour toute interruption, perturbation ou suspension des services associés au numéro de téléphone faisant l'objet d'une demande de transfert.

8. Cession

- a) Le client ne pourra céder, transférer ou aliéner, en totalité ou en partie, le présent contrat sans le consentement écrit préalable d'Achatplus.

9. Confidentialité

- a) Le client reconnaît que les modalités et conditions du présent contrat doivent demeurer strictement confidentielles et, à moins d'être tenu par la loi, s'engage à ne pas les divulguer de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement à toute personne, société ou corporation.

10. Généralités

- a) Toute erreur d'écriture ou de transcription est sujette à correction;
b) En cas d'ambiguïté ou d'erreur dans le prix total, les prix unitaires devront prévaloir;
c) Durant toute la durée du présent contrat, toute modification tarifaire approuvée par le CRTC ou tout autre organisme de réglementation trouvera application dans la mesure et prévue.
d) La version courante des modalités de service d'Achatplus est disponible sur demande ou à l'adresse : www.achatplus.com/workfiles/contrat_filaire.pdf

11. Lois applicables

- a) Le présent contrat est régi et interprété conformément aux lois en vigueur dans la province de Québec.
b) Toute action en justice relative au présent contrat doit être soumise aux tribunaux ayant juridiction dans le district judiciaire de Trois-Rivières, province de Québec.

12. Contenu du contrat

- a) Le présent contrat remplace toute proposition orale ou écrite, toute négociation passée et autre communication entre les parties.
b) Toutefois, le présent contrat est entièrement soumis aux conditions spécifiques et générales quant à la fourniture des services et des équipements qui prévalent entre Achatplus et ses fournisseurs de services et qui sont contenues aux ententes écrites conclues entre Achatplus et ses fournisseurs de services. Le client pourra les consulter sur demande et reconnaît en avoir connaissance, renonçant, en conséquence, à invoquer l'art. 1435 C.C.Q. à cet égard.

- c) En signant les présentes, le client consent à ce que toute reproduction de l'original du présent document, que ce soit par télécopie, fichier informatique, document numérisé (scanné) ou toute autre forme de document électronique, puisse être utilisée dans toute procédure légale comme faisant foi de son contenu, et ce au même titre que l'original.

Consentement, signature et activation

Si le client n'est pas d'accord avec les présentes modalités de service, il ne doit pas procéder à l'activation de son(s) appareil(s) et Achatplus le prie de le(s) retourner intact(s), dans son(leurs) emballage(s) original(aux), dans les 15 jours suivant l'achat. Si le client ne signe pas ci-dessous, mais qu'il active son (ses) appareil(s) et qu'il utilise les services, il reconnaît être lié par les présentes modalités de service. SI LE CLIENT EST D'ACCORD AVEC LES PRÉSENTES MODALITÉS DE SERVICE, INCLUANT LES LIMITES DE RESPONSABILITÉ D'ACHATPLUS, il doit signer ci-dessous.

En signant les présentes, le client consent à ce que toute reproduction de l'original du présent document, que ce soit par télécopie, fichier informatique, document numérisé (scanné) ou toute autre forme de document électronique, puisse être utilisée dans toute procédure légale comme faisant foi de son contenu, et ce au même titre que l'original.

Signature de la personne autorisée

Date

Signature représentant Achatplus

Date